



Le prélèvement automatique

Un mode de paiement simple, pratique et sûr

Pour vous faciliter le paiement des factures de restauration scolaire, la Ville d'Onet le Château vous propose une solution pratique : le prélèvement automatique.

C'est pratique : vous n'avez plus de chèque à envoyer.

C'est sûr : vous êtes prévenu à l'avance et vous ne risquez pas d'oublier de régler votre facture

C'est souple : vous pouvez à tout moment résilier votre contrat de prélèvement

Pour adhérer, il suffit de renvoyer en Mairie le présent **bulletin dûment rempli et accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (ou postal)**

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, les prélèvements de factures de restauration scolaire ordonnés par la Ville d'Onet le Château.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la Ville d'Onet le Château.

N° national d'émetteur : 509129

Désignation du créancier

VILLE D'ONET LE CHATEAU
12, rue des coquelicots
BP 5
12850 Onet le Château

Désignation du titulaire du compte à débiter

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :

Désignation de l'établissement bancaire teneur de mon compte

Nom :
Adresse :
Code Postal :
Ville :

Désignation du compte à débiter

Code banque : Code guichet :
Numéro de compte : Clé RIB :

Date :

Signature du titulaire du compte à débiter :